

Bon No: 004418848		1ere Gachée: 07:22 (1)		Date: 28/04/2026		reap240426140235		Zone: TRANSPORT TOI			
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 80 81 48 94							
client: 412221		V-MAT CONSTRUCTION**		ROUTE DE TROYES ZAC ACTIPOLE 21400		M87 8x4 ROUXEL BRIS					
chantier: 222178						M87 YOHANN					
Neoma				90 avenue Brebant 06.37.46.08.69 51100 Reims		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier						RETOUR centrale	
07:19											
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
NJB254C320D		BPS				XF1		CL 0,40		S4 20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm10 CEM2 320											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				SPHRE 7200				NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1